



**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
MIDI-PYRÉNÉES**

**Division de Bordeaux**

Référence : 5000G-2002-3535

Monsieur le Directeur du CNPE de Golfech  
B. P. n° 24  
82401 Valence d'Agen CEDEX

Bordeaux, le 7 novembre 2002

**Objet** : Contrôle des installations nucléaires de base  
Centre nucléaire de production d'électricité de Golfech  
Inspection n° 2002-13020 du 5 novembre 2002 (Campagne « Mercure »)

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection inopinée a eu lieu le 5 novembre 2002 au CNPE de Golfech sur l'installation "Mercure".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

### **Synthèse de l'inspection**

Dans le prolongement de l'inspection du 22 août dernier sur la gestion des déchets radioactifs, cette inspection avait pour objet d'examiner l'organisation mise en place par EDF pour la réalisation de la campagne "Mercure" de conditionnement des résines échangeuses d'ions usagées sur le CNPE de Golfech. L'inspection a porté également sur le respect des prescriptions techniques définies par l'autorité de sûreté nucléaire dans le cadre de l'autorisation de cette installation mobile.

Au cours de la visite des locaux, les inspecteurs ont examiné les dispositions de prévention des risques d'incendie et radiologiques ainsi que les outils opérationnels de suivi de l'exploitation de cette installation.

Cette inspection inopinée laisse une impression générale favorable concernant la conduite de cette campagne. L'organisation et la responsabilité des différents intervenants sont claires et opérationnelles, ce qui permet de disposer d'un suivi de qualité et partagé de l'installation. Il faut noter également les bonnes pratiques de radioprotection conduisant à un niveau de propreté radiologique élevé.

En revanche, les inspecteurs ont souligné un axe de progrès important concernant la production d'effluents liquides qui n'est pas tout optimisée aujourd'hui.

Enfin, le bâtiment de traitement des effluents (BTE) reste notablement encombré, ce qui impose une évacuation au fil de l'eau des nouveaux colis de déchets produits et conduit à des conditions de travail peu satisfaisantes.

L'inspection a donné lieu au constat d'un écart notable.

### **A. Demandes d'actions correctives**

La consommation d'eau pour le fonctionnement de l'installation "Mercure" n'est pas assortie de recherche d'économie pour recirculation par exemple. La production d'effluents qui en résulte est telle que des problèmes de saturation des réservoirs

d'effluents radioactifs du site ont déjà été signalés.

**A1. Je vous demande d'étudier et de me faire connaître les dispositions d'économie d'eau que vous pouvez mettre en œuvre lors de la prochaine campagne, au regard des bonnes pratiques en cours sur d'autres centrales EDF dans ce domaine.**

Le BTE présente toujours un niveau d'encombrement important malgré les dernières évacuations de déchets effectuées. Cette situation ne peut être pérenne : elle conduit à une aggravation des risques radiologiques et d'incendie et, par conséquent, à des conditions de travail dégradées pour les intervenants.

**A2. Je vous demande de vous engager sur un programme d'évacuation des déchets en fûts métalliques notamment, qui permettra de résoudre la situation actuelle en limitant leur entreposage au seul espace prévu à cet effet dans le BTE.**

Au cours de la visite des locaux, les inspecteurs ont constaté que des agents prestataires de servitude vidaient et nettoyaient les box d'entreposage des déchets en vrac (en amont du sas de tri) sans protection particulière vis à vis du risque de contamination. Cette situation a fait l'objet d'un constat d'écart notable du fait de la présence de sacs éventrés et de déchets pulvérulents au sol.

**A3. Je vous demande de me faire part de votre analyse des risques présentés par cette situation et des mesures de prévention que vous mettez en œuvre pour y répondre.**

Est entreposée au fond du BTE une bâche de boues déshydratées sur un bac de rétention.

**A4. Je vous demande de confiner cette bâche pour prévenir le risque de dispersion de boues sèches dans le bâtiment et de me préciser les actions que vous engagez pour éliminer ces déchets.**

#### **B. Demandes d'informations complémentaires**

Néant.

\* \* \*

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional,  
et par délégation,  
le chef de la division nucléaire,

SIGNE

D. Fauvre